

BOURSE ETUDIANT POST-BAC DE LA VILLE D'ANNOEULLIN

La ville peut octroyer une bourse de 120 à 160 € aux étudiants résidant dans la commune
Le dossier est à retirer au CCAS. Pour tout renseignement : 03 20 90 41 55

<https://www.annoeullin.fr/bourse-etudiant-post-bac>

Mairie de Annoeullin:

Grand Place

59112 - Annoeullin

<https://www.annoeullin.fr/>